

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **GAMBIT***

de la société ASCENZA France

enregistrée sous le n°2017-2818

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 13 novembre 2019,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	GAMBIT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ASCENZA France 2/12 Chemin des Femmes, Immeuble l'Odysée Bâtiment A - 3ème étage 91300 MASSY France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	200 g/L - azoxystrobine 200 g/L - tébuconazole
Numéro d'intrant	1007-2017.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

02 JAN. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)		
15103231 Avoine*Trt Part.Aer.* Rouille couronnée	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes.	2/an	35		
00106011 Avoine*Trt Part.Aer.* Septoriose(s)	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35		
15053202 Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.* Maladies du feuillage	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	28		
15103202 Blé*Trt Part.Aer.* Fusarioses	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35		
00108034 Blé*Trt Part.Aer.* Helminthosporiose	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35		
15103214 Blé*Trt Part.Aer.* Rouille(s)	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35		

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103221 Blé*Trt Part.Aer.* Septoriose(s)	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35
15203202 Crucifères oléagineuses* Trt Part.Aer.*Sclerotiniose	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	1/an	60
00121015 Orge*Trt Part.Aer.* Fusarioses	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35
15103226 Orge*Trt Part.Aer.* Helminthosporiose et ramulariose	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35
15103229 Orge*Trt Part.Aer.* Rhynchosporiose	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35
15103205 Orge*Trt Part.Aer.* Rouille(s)	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35
00125011 Seigle*Trt Part.Aer.* Fusarioses	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les résidents et les personnes présentes	2/an	35

Liste des usages refusés				
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	
15103232 Seigle*Trt Part.Aer.* Rhynchosporiose	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet toxique sur les travailleurs, les résidents et les personnes présentes.	2/an	35	
15103208 Seigle*Trt Part.Aer.* Rouille(s)	1 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'absence d'éléments permettant d'exclure un risque d'effet toxique sur les travailleurs, les résidents et les personnes présentes.	2/an	35	